



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 août 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 1^{er}-5 novembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a pesé sur la coopération technique de la CNUCED en 2020. Les ressources extrabudgétaires et les dépenses globales ont toutes deux connu une baisse marquée. Après avoir atteint un sommet historique en 2019, le montant total des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED consacrés à la coopération technique a diminué de 28 % en glissement annuel, pour atteindre 33,3 millions de dollars, soit un niveau proche de celui de 2018. Les dépenses globales consacrées à la coopération technique de la CNUCED ont chuté de 19 % par rapport au sommet atteint en 2019, pour s'établir à 35 millions de dollars en 2020. Les confinements et les restrictions en matière de voyage découlant de la pandémie ont considérablement influé sur l'exécution des activités de coopération technique et sur l'élaboration de nouveaux projets.

Confrontée à cette situation sans précédent, la CNUCED a rapidement ajusté son programme de travail et donné la priorité à l'assistance technique liée à la COVID-19, afin de répondre efficacement aux besoins les plus urgents des pays en développement, en particulier du groupe vulnérable des pays durement touchés par la pandémie. Elle a également adopté des modalités de fonctionnement en ligne ou hybrides lui permettant d'assurer la prestation de services consultatifs et l'exécution d'activités de renforcement des capacités, afin d'atténuer autant que possible l'impact négatif des restrictions en matière de voyage sur ses activités opérationnelles. En outre, elle a collaboré étroitement avec d'autres entités des Nations Unies pour remédier à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies, par exemple en apportant une contribution notable à l'action du Compte pour le développement contre la COVID-19.

En 2021, les activités de coopération technique continuent d'être touchées par la pandémie. Pour aider les pays en développement à mieux se remettre de la pandémie et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED conçoit et exécute des projets d'assistance technique en faisant preuve de flexibilité, d'agilité et d'innovation, met davantage l'accent sur les résultats et sur les questions de genre dans la coopération technique et continue de participer activement à la réforme du système des Nations Unies, notamment en siégeant au Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Il sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions que le Conseil a adoptées entre 2008 et 2020. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat de la CNUCED, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Un aperçu des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2020 est donné dans ce rapport. Les grandes tendances du financement et de l'exécution de ces activités y sont analysées et les principales mesures que la CNUCED a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique y sont soulignées. Certains exemples et enseignements utiles y sont aussi présentés. Le rapport s'achève par des conclusions et des propositions pour l'avenir.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser que les organismes non résidents soient inscrits dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que l'aide offerte par le système des Nations Unies joue un rôle accru dans le commerce et les domaines connexes.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières allouées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED par les gouvernements des différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé et le secteur public ;

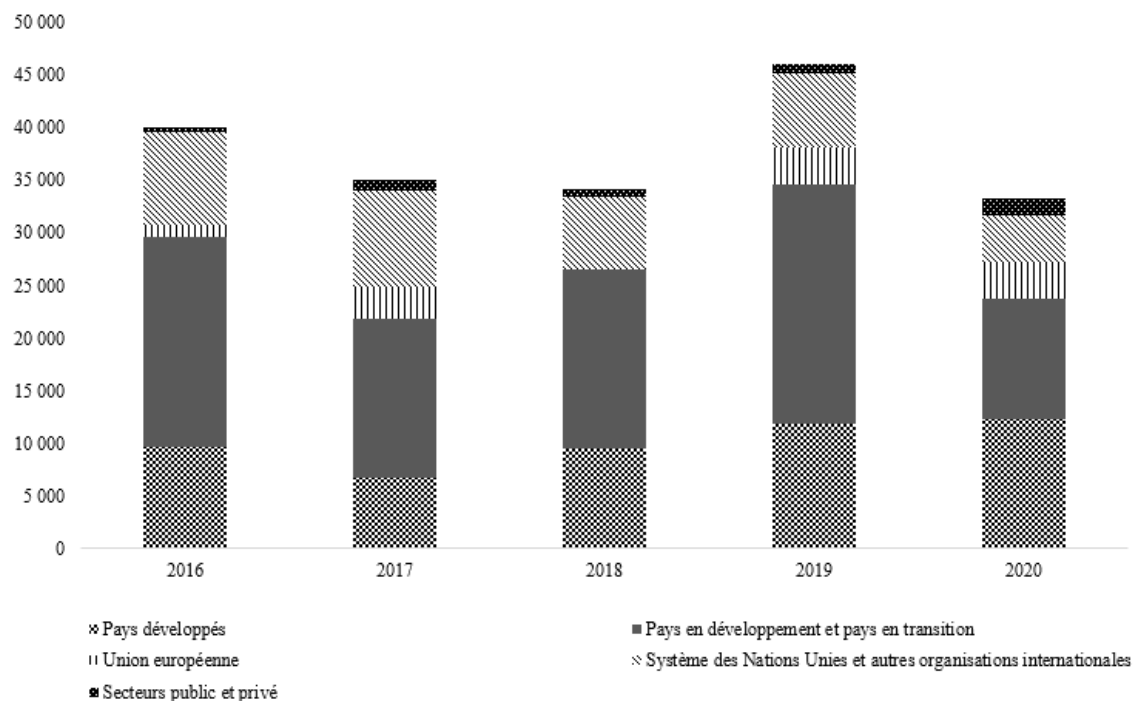
b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte de l'ONU pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » pour soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les ressources globales des fonds d'affectation spéciale. Compte tenu du rôle important que joue le Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système de développement des Nations Unies visant à mieux soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la section C du chapitre I rend compte de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au programme des administrateurs auxiliaires des Nations Unies ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ; elles sont présentées séparément à la section D du chapitre I.

A. Les ressources des fonds d'affectation spéciale

6. En tant que principale source de financement de la coopération technique de la CNUCED, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale ont continué d'être caractérisées par une grande instabilité. Après avoir atteint un sommet historique de 46 millions de dollars en 2019, le montant global des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a diminué de 28 % pour atteindre 33,3 millions de dollars en 2020, soit un niveau proche de celui de 2018 (fig. 1). Cette baisse était principalement due à une diminution importante de deux sources de financement : les pays en développement et les pays en transition d'une part, et le système des Nations Unies et les autres organisations internationales d'autre part. Les pays développés ont toutefois continué de renforcer leur appui à la coopération technique de la CNUCED.

Figure 1
Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2016-2020
 (En milliers de dollars)



Note : Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. La plupart des fonds provenant des pays en développement et des pays en transition sont autofinancés, peuvent consister en des prêts ou des dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/311/Add.2, tableau 15).

7. Les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont augmenté pour la troisième année consécutive, atteignant 12,2 millions de dollars en 2020, soit une hausse de 4 % par rapport à 2019. Cette évolution, combinée à la réduction du montant global des contributions volontaires, a entraîné une augmentation de la part des pays développés dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale, qui a atteint 37 % en 2020, soit le pourcentage le plus élevé depuis 2011. Neuf pays développés ont contribué aux fonds d'affectation spéciale, dont cinq ont accru leur contribution à la CNUCED par rapport à 2019. En 2020, les trois principaux pays développés contributeurs – Allemagne, Pays-Bas et Suisse – ont chacun alloué plus de 3 millions de dollars à la coopération technique de la CNUCED. Ensemble, les contributions de ces trois pays ont représenté 82 % du total des contributions des pays développés à la CNUCED.

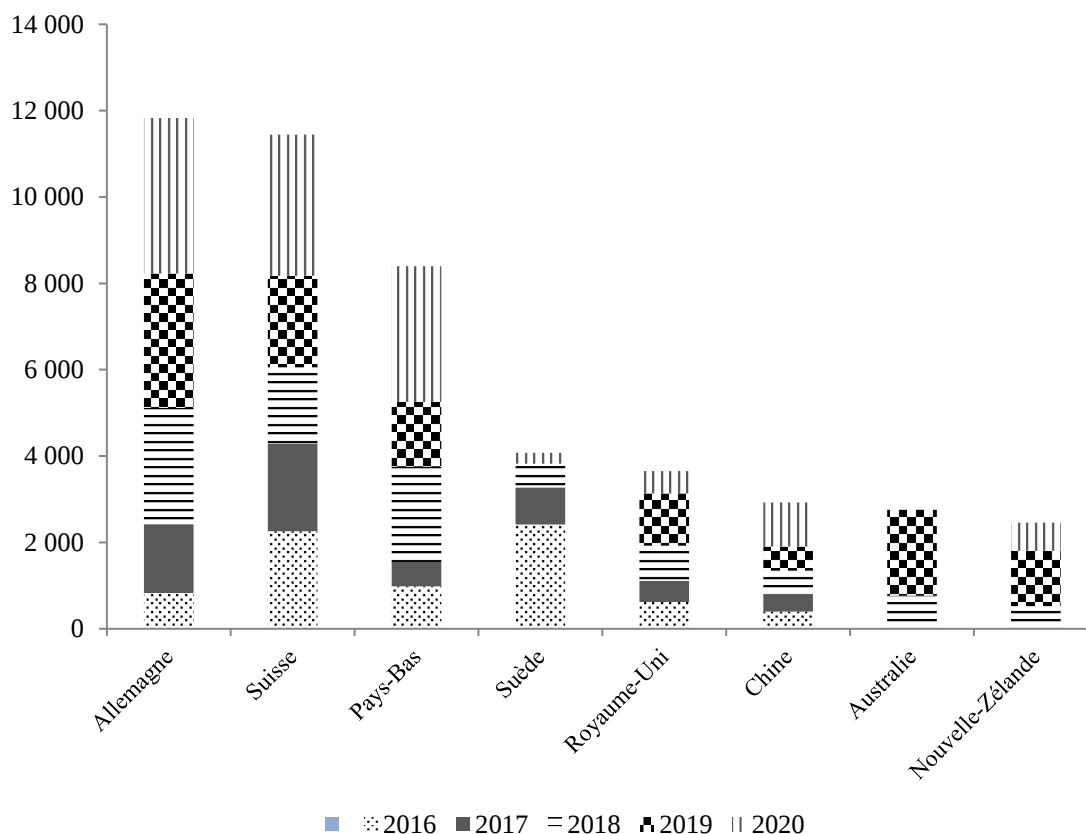
8. Si l'on compare le montant total des contributions versées au cours des cinq dernières années, l'Allemagne et la Suisse sont restées au premier rang des pays développés donateurs, la contribution de chacune d'elles dépassant 11 millions de dollars (fig. 2). Elles sont suivies des Pays-Bas, dont les contributions cumulées s'élèvent 8,4 millions. En 2020, les contributions des pays développés ont été principalement dirigées vers des domaines tels que la gestion de la dette, le commerce électronique et l'économie numérique, l'investissement au service du développement, la gestion des douanes, le commerce durable et l'environnement, la facilitation du commerce, les mesures non tarifaires, le commerce et les questions de genre, ainsi que le programme Train for Trade.

9. Les contributions des pays en développement et des pays en transition se sont élevées à 11,5 millions de dollars, en baisse de 50 % par rapport au niveau record de 22,8 millions de dollars atteint en 2019, en grande partie en raison de la réduction des contributions au programme relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA). Les projets relatifs au SYDONIA étant fortement axés sur le terrain, leur exécution et leur élaboration ont été considérablement touchées par les restrictions en matière de voyage découlant de la COVID-19. En conséquence, la part des pays en développement dans les ressources totales

des fonds d'affectation spéciale est tombée de 50 % en 2019 à 35 % en 2020. Pour la première fois depuis 2011, les contributions des pays en développement et des pays en transition ont été inférieures aux contributions des pays développés.

Figure 2

Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs
(En milliers de dollars)



10. Il convient de noter que 74 % des fonds provenant des pays en développement et des pays en transition ont été alloués à des activités dans leur propre pays et pour leur propre bénéfice, principalement afin d'exécuter les programmes relatifs au SYDONIA (61 %) et au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) (9 %). Dix-sept pour cent des contributions des pays en développement (1,9 million de dollars) visaient à soutenir les activités de coopération technique de la CNUCED qui bénéficieraient à d'autres pays en développement. Dans cette catégorie, la Chine est restée le plus gros contributeur des pays en développement, sa contribution étant passée de 0,55 million de dollars en 2019 à 1,03 million de dollars en 2020. Elle était suivie de l'Arabie saoudite, qui a versé 0,68 million en 2020 pour mener à bien un projet d'évaluation des coûts économiques de l'occupation pour le peuple palestinien. Les 9 % restants ont été versés par la Barbade (0,23 million de dollars) et les Émirats arabes unis (0,85 million de dollars) pour accueillir, respectivement, la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Forum mondial de l'investissement de la CNUCED et la première semaine du commerce électronique en Asie.

11. Les contributions de l'Union européenne se sont élevées à 3,4 millions de dollars en 2020, soit 5 % de moins qu'en 2019, mais toujours 50 % de plus que le montant moyen de la période 2016-2020. Elles ont été principalement destinées à soutenir le programme conjoint de la CNUCED et de l'Union européenne pour l'Angola ainsi que des projets relatifs au SYGADE, au SYDONIA et à la facilitation des affaires. Malgré la faible réduction de ses contributions, l'Union européenne a vu sa part des ressources totales des fonds d'affectation spéciale passer de 8 % en 2019 à 10 % en 2020, en raison de la diminution globale des ressources. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 11,8 millions de dollars à la CNUCED, ce qui représente 35 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale.

12. En raison de la diminution des contributions d'autres organisations internationales, telles que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et Trade Mark East Africa, les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales sont passées de 7 millions de dollars en 2019 à 4,5 millions de dollars en 2020, en baisse de 36 %. Dans cette catégorie, la part des ressources totales des fonds d'affectation spéciale était également tombée à 13 % en 2020, contre 15 % en 2019. Trade Mark East Africa reste le plus gros contributeur, sa contribution s'étant élevée à 1,5 million de dollars en 2020.

13. En 2020, les ressources provenant des secteurs privé et public ont augmenté pour atteindre 1,6 million de dollars, soit plus du double du montant de 2019. Leur part des ressources totales des fonds d'affectation spéciale est ainsi passée de 2 % en 2019 à 5 % en 2020, soit le pourcentage le plus élevé depuis 2001. Ces contributions ont permis de soutenir plusieurs projets : un projet portant sur un système de règlement des différends utilisant la technologie de la chaîne de blocs et financé par le China Silk Road Group ; deux projets, l'un sur le système eRegulations et l'autre sur le SYDONIA, financés par Expertise France ; un projet sur les marchés boursiers durables soutenu par la Fondation pour le Pacte mondial ; et des projets de formation portuaire Train for Trade financés par les autorités portuaires de plusieurs pays.

B. Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et le Compte pour le développement

14. Les ressources affectées aux activités de coopération technique relèvent du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35, respectivement, du budget-programme de l'ONU. En 2020, les dépenses totales engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement se sont élevées à 3,8 millions de dollars, soit 6 % de moins qu'en 2019. Malgré cette légère réduction, leur part des dépenses totales de coopération technique est passée de 9 % en 2019 à 11 % en 2020.

15. Les dépenses engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU ont totalisé 1,46 million de dollars en 2020, en hausse de 3 % par rapport à 2019, montant essentiellement affecté aux services consultatifs et à la formation. Comme par le passé, les ressources liées à la formation qui relèvent du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisées principalement pour financer les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (appelés « cours au titre du paragraphe 166 »). En 2020, un cours régional et trois cours de brève durée à l'intention des représentants en poste à Genève ont été dispensés avec succès.

16. Le Compte pour le développement finance un important programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l'ONU. Il catalyse les compétences normatives et analytiques de 10 entités d'exécution du Secrétariat, dont la CNUCED, chargées de mener à bien des activités de coopération technique sur le terrain. En 2020, des dépenses d'un montant total de 2,36 millions de dollars ont été enregistrées au titre de 23 projets financés par le Compte pour le développement (voir TD/B/WP/311/Add.2, tableau 11). Il s'agissait notamment de quatre projets conjoints à court terme lancés par le Compte pour le développement en 2020 en réponse à la COVID-19 (voir encadré 1). Par rapport à 2019, les dépenses imputées au Compte ont diminué de 11 %.

17. Dans le cadre de la nouvelle et quatorzième tranche, le Comité directeur du Compte pour le développement a approuvé le financement de trois projets de la CNUCED, représentant un budget total de 1,9 million de dollars. Ces projets visent à : construire des ports intelligents et durables dans les pays africains, notamment les petits États insulaires en développement (PEID) ; stimuler l'économie numérique dans les PEID d'Afrique, des Caraïbes ainsi que d'Asie et du Pacifique ; mobiliser des ressources financières extérieures au lendemain de la COVID-19 dans certains PEID d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, la CNUCED participe activement à un projet conjoint sur le recours à la technologie de la chaîne de blocs pour faciliter les échanges et accroître la compétitivité. Ces projets devraient démarrer en 2022 après l'approbation du budget du Compte pour le développement par l'Assemblée générale.

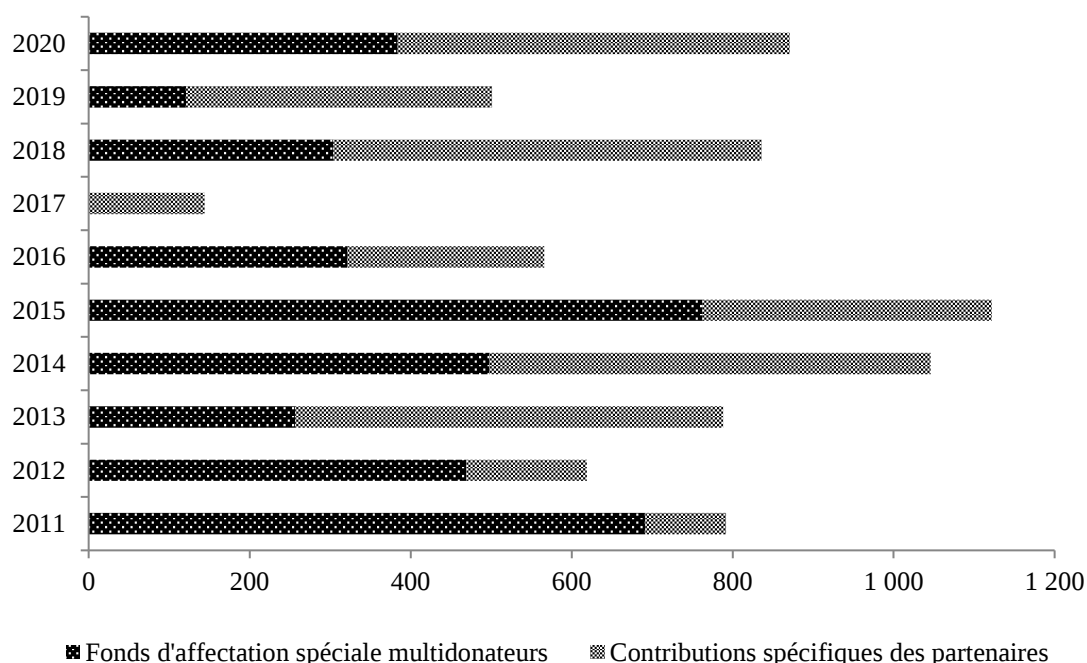
C. Les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

18. Lancé en avril 2008, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions s'occupant de la coordination des activités de commerce et de développement au niveau national. Dirigé par la CNUCED, il est constitué de 15 organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies. Il s'efforce d'aider à trouver des solutions en mettant l'accent sur la formulation de recommandations communes, sur leur traduction et sur leur mise en œuvre dans le cadre de programmes conjoints au niveau national.

19. Le Groupe interinstitutions apporte une contribution concrète et directe à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en coordonnant les activités interinstitutions dans les pays concernés et en accédant à des mécanismes de financement communs novateurs tels que les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui complètent les ressources propres de chaque organisme.

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »
(En milliers de dollars)



1. Les contributions spécifiques des partenaires

20. Les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions qu'un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2020, la CNUCED a continué de favoriser les partenariats bilatéraux avec plusieurs entités membres du Groupe interinstitutions, en recourant de manière croissante à l'accord-type de contribution entre organismes des Nations Unies établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

21. Plus précisément, la CNUCED a renforcé son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre d'un projet destiné à améliorer le commerce et la compétitivité au Mozambique, en élargissant l'accès aux marchés de certaines chaînes de valeur. Intégré dans le processus global « Unis dans l'action » au

Mozambique, ce projet pluriannuel vise à favoriser les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'en optimiser les résultats. En 2020, la CNUCED a reçu une première allocation de 247 059 dollars de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

22. La CNUCED a également signé un accord avec le Centre du commerce international en vue de créer des portails de facilitation du commerce destinés à améliorer le climat des affaires et des investissements. En 2020, elle a reçu 240 000 dollars du Centre du commerce international, qui ont permis de concevoir des activités conjointes au Burundi, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, à Sri Lanka et au Turkménistan.

2. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs

23. Conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs comprennent les fonds mobilisés dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies, à l'appui du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et les fonds thématiques, ces deux types de fonds étant considérés comme des mécanismes financiers clés au sein du Pacte de financement proposé dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

24. En 2020, la CNUCED a reçu une allocation de 225 162 dollars dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie, à l'appui du Plan d'aide au développement des Nations Unies (UNDAP II 2016-2021). Elle contribue aux résultats obtenus en matière de croissance économique en donnant des conseils sur la politique à mener pour soutenir le développement des petites et moyennes entreprises et en apportant une assistance sur mesure conçue en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies.

25. En 2020, la CNUCED a également reçu une allocation de 158 895 dollars pour participer pour la première fois au Fonds commun pour les objectifs de développement durable avec une initiative sur les options de financement visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Haïti. Créé pour répondre aux objectifs du Programme 2030, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable est un mécanisme interinstitutions qui apporte un appui conjoint en matière de financement stratégique et de politique intégrée.

26. L'accès de la CNUCED aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs devrait s'accroître dans les années à venir, car ces fonds joueront un rôle de plus en plus important en vue d'aider le système de développement des Nations Unies à exécuter le Programme 2030.

D. Le financement du Programme des administrateurs auxiliaires

27. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs appuient le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

28. En 2020, quatre pays – l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Chine et l'Italie – ont contribué au programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED. Ensemble, ils ont parrainé neuf postes d'administrateurs auxiliaires dans quatre divisions de la CNUCED (voir TD/B/WP/311/Add.2, tableau 9). En tant que principaux contributeurs au programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED en 2020, la Chine et l'Italie ont parrainé chacune trois administrateurs auxiliaires. Elles ont été suivies de l'Allemagne et de l'Arabie saoudite, qui ont parrainé respectivement deux et un administrateurs auxiliaires. Il est à noter que l'un des trois administrateurs auxiliaires parrainés par l'Italie est originaire d'un des pays les moins avancés. Par rapport à 2019, le nombre total d'administrateurs auxiliaires a diminué de deux. Cela s'explique en partie par le fait que certains donateurs ont mis en attente le recrutement d'administrateurs auxiliaires en raison de la pandémie de COVID-19.

29. Le Programme offre à de jeunes administrateurs une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Le secrétariat de la CNUCED obtient nettement moins d'administrateurs auxiliaires qu'il n'en demande. Le secrétariat prie donc de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires, en particulier des personnes originaires de pays en développement.

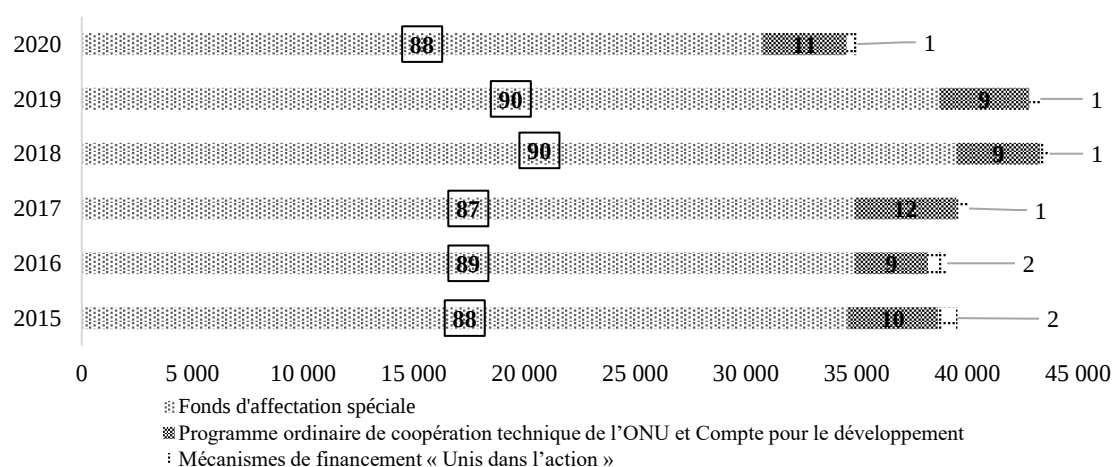
II. Dépenses et répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique

30. En 2020, les dépenses globales engagées au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont été de 35 millions de dollars, en baisse de 19 % par rapport au montant record de 43,3 millions de dollars enregistré en 2019 (voir TD/B/WP/311/Add.2, tableau 2). Sont concernées toutes les sources de financement, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale chutant de 21 % pour atteindre 30,8 millions de dollars. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte de l'ONU pour le développement ont diminué de 6 %, s'élevant à 3,8 millions de dollars, et celles au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont baissé de 4 %, pour atteindre 0,47 million de dollars. La part des fonds d'affectation spéciale dans les dépenses totales de coopération technique a diminué pour représenter 88 % en 2020, contre 90 % en 2019, tandis que celle du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement est passée de 9 % à 11 % (fig. 4).

Figure 4

Dépenses de coopération technique par source

(En milliers de dollars et en pourcentage)

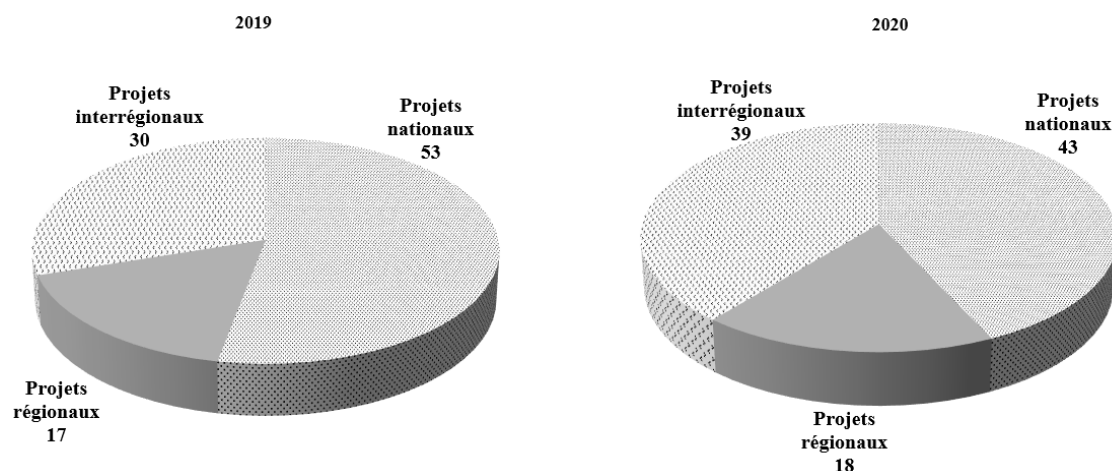


A. Dépenses par type de projet

31. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont exécutés aux niveaux interrégional, régional et national. En 2020, les projets nationaux ont représenté 43 % des dépenses totales, tandis que les projets interrégionaux et régionaux ont représenté, respectivement, 39 % et 18 % du total des prestations de coopération technique (fig. 5).

Figure 5

Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet, 2019-2020
(En pourcentage)



32. En 2020, les dépenses engagées au titre des projets nationaux ont chuté de 34 % pour atteindre 15,1 millions de dollars. La plupart des 95 projets nationaux ont été autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs dans le cadre de programmes d'aide bilatérale, et ont porté principalement sur la modernisation et la réforme des douanes et sur la gestion de la dette. En 2020, 8,9 millions de dollars, soit 59 % des dépenses au titre des projets nationaux, sont allés à l'exécution de 45 projets dans les pays les moins avancés.

33. En 2020, les dépenses engagées au titre des projets nationaux ont chuté de 16 % pour atteindre 6,2 millions de dollars. En Afrique et dans la région Asie-Pacifique, les dépenses consacrées aux projets régionaux ont diminué respectivement de 30 % et 20 % en 2020, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, les dépenses consacrées à ces projets ont plus que doublé par rapport à 2019.

34. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont les pays bénéficiaires appartiennent à plus d'une région. En 2020, les dépenses engagées dans cette catégorie ont augmenté de 5 % pour atteindre 13,7 millions de dollars, ce qui s'explique par la réalisation de divers produits de coopération technique. L'exécution de projets financés par le Compte pour le développement qui visaient à faire face à la COVID-19 dans différentes régions a contribué à l'augmentation des dépenses au titre des projets interrégionaux.

B. Dépenses par produit

35. En 2020, les dépenses engagées au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 31,5 millions de dollars, soit 90 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (tableau 1). Le SYDONIA et le SYGADE restent les deux principaux produits, représentant respectivement 48 % et 12 % des dépenses totales en 2020. Ils étaient suivis de la facilitation des affaires, du commerce électronique et de l'économie numérique, des mesures non tarifaires, de la facilitation du commerce, ainsi que du commerce durable et de l'environnement qui, ensemble, représentaient 20 % du total des prestations. Les dépenses afférentes à trois produits – l'entrepreneuriat au service du développement durable ; le commerce, les questions de genre et le développement ; les services de transport et de logistique durables et résilients – représentaient à chaque fois 1 % à 2 % du total des prestations. Trois des 10 produits cités – la facilitation des affaires, l'entrepreneuriat au service du développement durable, et les services de transport et de logistique durables et résilients – ont vu leurs dépenses augmenter par rapport à 2019, malgré les problèmes liés à la pandémie.

36. Les dépenses engagées au titre des 18 produits restants ont représenté moins de 1 % des prestations totales ; aucune dépense n'a été engagée pour deux de ces produits en 2020. Cela s'explique en partie par le manque de ressources. En outre, les dépenses relatives aux activités financées directement par les donateurs ou les bénéficiaires, sans transfert de fonds

à la CNUCED, ne figurent pas dans le tableau. Par exemple, le deuxième examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine était autofinancé, mais les fonds étaient directement gérés par le secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. En outre, les activités d'appui financées par le budget ordinaire ne sont pas prises en compte dans le tableau 1, notamment celles liées au cadre de la politique commerciale du Guyana, ainsi que les multiples manifestations virtuelles et services consultatifs à distance de la CNUCED s'inscrivant dans le cadre de la réponse à la crise de la COVID-19.

Tableau 1

Dépenses de coopération technique par thème et par produit, 2020

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2020 (en milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	211	0,60
Examens de la politique des services	8, 9, 17	-	0,00
Examens du cadre de la politique commerciale	17	-	0,00
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	142	0,40
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	1 581	4,51
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	1 102	3,14
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	30	0,09
Commerce durable et environnement	12, 13, 14 et 15	812	2,32
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	53	0,15
Guides de l'investissement	9, 17	18	0,05
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	62	0,18
SYGADE – Système de gestion et d'analyse de la dette	17	4 254	12,14
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	104	0,30
Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	58	0,16
Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	79	0,23
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	351	1,00
Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	14	0,04
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	171	0,49
Facilitation des affaires	8, 16	2 675	7,64
Facilitation du commerce	10, 16	971	2,77
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	16 709	47,69
Statistiques	17	205	0,59
Facilitation de la comptabilité et de la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable	12, 17	303	0,87
Investissement et santé publique	3, 9	171	0,49
Accords internationaux d'investissement	17	170	0,49

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2020 (en milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Autonomiser les populations, investir dans l'avenir			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	430	1,23
L'entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	531	1,51
Train For Trade	8, 9, 14, 17	325	0,93
		31 531	89,99

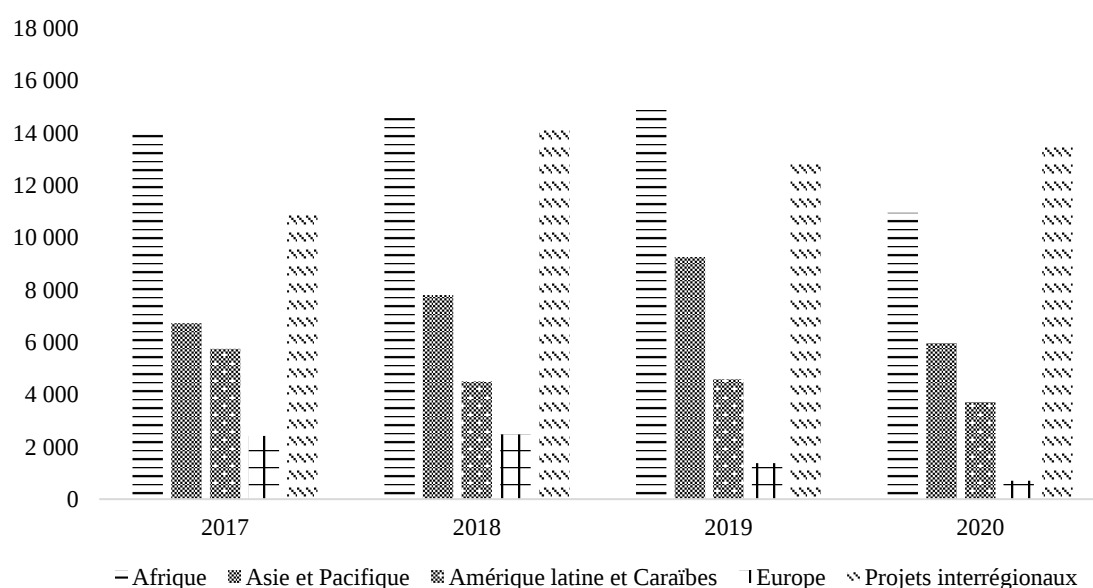
37. Les dépenses engagées au titre la coopération technique de la CNUCED sont particulièrement utiles à la réalisation de quatre objectifs de développement durable, à savoir : l'objectif n° 8 sur le travail décent et la croissance économique ; l'objectif n° 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure ; l'objectif n° 15 sur la vie terrestre ; et l'objectif n° 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. En 2020, un montant estimatif de 12 millions de dollars, soit 34 % des dépenses totales, a contribué directement à la réalisation de l'objectif n° 17 ; 20 % des dépenses totales à la réalisation de l'objectif n° 9 ; 19 % à la réalisation de l'objectif n° 15 ; et 9 % à la réalisation de l'objectif n° 8 (voir TD/B/WP/311/Add.2, tableau 5).

C. Dépenses par région

38. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux ont atteint 21,3 millions de dollars en 2020, soit 29 % de moins qu'en 2019. Environ 51 % de ces dépenses, soit 10,9 millions de dollars, sont allées à l'Afrique, dont un montant de 7,9 millions de dollars aux projets nationaux et un montant de 3 millions de dollars aux projets régionaux. Par rapport à 2019, les dépenses consacrées aux projets de coopération technique en Afrique ont baissé de 27 % (fig. 6). En conséquence, la part des projets nationaux et régionaux exécutés en Afrique dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 35 % en 2019 à 31 % en 2020 (fig. 7). La diminution des dépenses enregistrée dans la région concerne de nombreux produits de coopération technique, notamment le SYDONIA, le SYGADE, les statistiques, le commerce et les questions de genre, ainsi que l'investissement et la santé publique.

Figure 6

Dépenses de coopération technique, par région, affectées à des projets nationaux et régionaux
(En milliers de dollars)



Note : Aucune dépense n'a été enregistrée en Amérique du Nord en 2020.

39. Les dépenses au titre des projets nationaux et régionaux engagées en Asie et dans le Pacifique en 2020 ont baissé de 36 % pour atteindre 6 millions de dollars. La part des projets nationaux et régionaux menés en Asie et dans le Pacifique dans les dépenses totales est ainsi passée de 21 % en 2019 à 17 % en 2020. Le ralentissement de la réalisation de plusieurs produits de coopération technique, particulièrement des activités relatives au SYDONIA, au SYGADE, aux mesures non tarifaires ainsi qu'au commerce électronique et à l'économie numérique, a contribué à une diminution des dépenses dans la région.

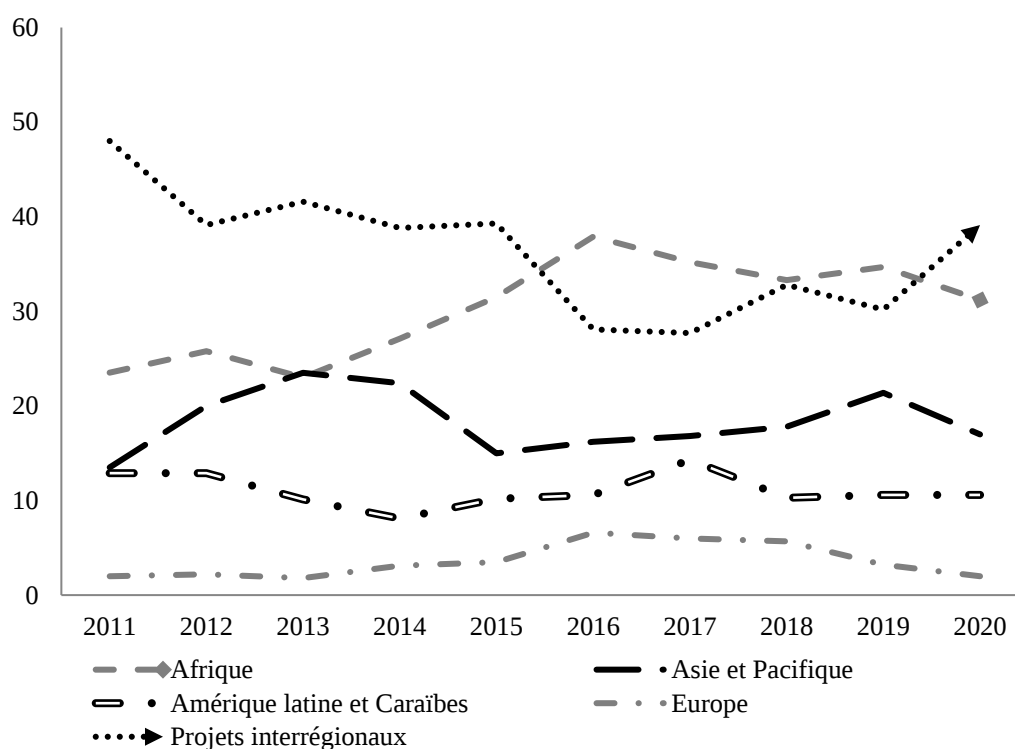
40. Les dépenses relatives aux projets nationaux et régionaux engagées en Amérique latine et aux Caraïbes ont baissé de 19 % pour atteindre 3,7 millions de dollars en 2020. L'augmentation des dépenses relatives à la facilitation des affaires et à certains autres produits n'a pas permis de compenser la réduction des dépenses afférentes au SYDONIA et au SYGADE. Quoiqu'il en soit, la part des projets nationaux et régionaux exécutés en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les dépenses totales de coopération technique est restée stable à 11 %.

41. Les dépenses relatives aux projets nationaux et régionaux engagées en Europe ont totalisé 0,7 million de dollars en 2020, en recul de 49 % par rapport à 2019, en grande partie du fait d'une baisse des dépenses afférentes au SYDONIA dans la région. La part des projets nationaux et régionaux menés en Europe dans les dépenses totales est ainsi passée de 3 % en 2019 à 2 % en 2020.

Figure 7

Part des dépenses annuelles totales de coopération technique, par région

(En pourcentage)



Note : Seules les dépenses des projets nationaux et régionaux sont prises en compte et la part de l'Amérique du Nord n'apparaît pas dans la mesure où aucune dépense n'a été enregistrée en 2020.

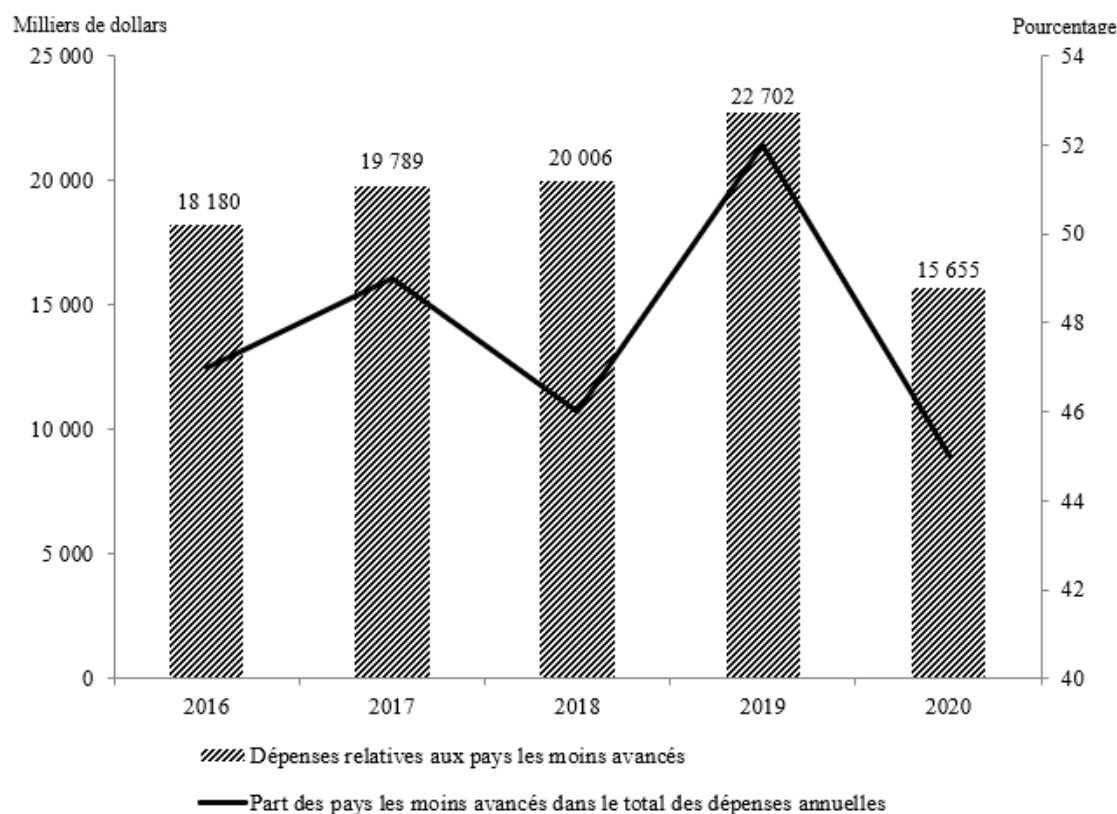
D. Dépenses à l'appui des pays les moins avancés

42. Les pays les moins avancés sont un groupe de pays prioritaires dans la coopération technique de la CNUCED. Après trois années de croissance consécutive, les dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés ont diminué, passant d'un montant record de 22,7 millions de dollars en 2019 à 15,7 millions de dollars en 2020, ce qui

représente 45 % du total des prestations de coopération technique (fig. 8). Sur ces dépenses, 8,9 millions de dollars, soit 57 %, étaient engagés au titre de l'exécution de projets nationaux dans les pays les moins avancés qui portaient sur des produits tels que le SYDONIA, le SYGADE et la facilitation des affaires.

Figure 8

Dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés



43. Le SYDONIA est mis en œuvre dans 38 pays les moins avancés, 34 PEID et 21 pays en développement sans littoral. Il représente une source précieuse en vue de l'extraction de données relatives au commerce et aux douanes qui permettent de renforcer les capacités statistiques et d'appuyer l'élaboration des politiques commerciales. En 2020, les douanes népalaises ont déployé les applications mobiles du SYDONIA comme solution pour réduire les contacts physiques et améliorer le processus de dédouanement. A l'heure actuelle, 500 utilisateurs sont connectés simultanément pendant les heures de pointe et plus de 3 000 déclarations sont traitées quotidiennement par le logiciel SYDONIA World.

44. Au titre du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a fourni en 2020 une assistance technique dans plusieurs pays les moins avancés, notamment au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dans le cadre d'un projet régional sur le transit, le transport et la facilitation du commerce, ainsi qu'au Cambodge et en République démocratique populaire lao, en élaborant et en mettant en œuvre un projet régional relatif à une nouvelle politique et stratégie commerciale sur l'accès aux marchés et les questions connexes à l'intention des pays les moins avancés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

45. En 2020, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays les moins avancés n'a reçu qu'une contribution du Portugal (17 921 dollars). Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser davantage de contributions à ce fonds d'affectation spéciale.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. La coopération technique dans la réponse à la pandémie de COVID-19

46. La pandémie de COVID-19 et les confinements et restrictions en matière de voyage qui en ont résulté ont considérablement entravé la coopération technique, obligeant la CNUCED à reporter ou à annuler certaines activités prévues sur le terrain. Dans le même temps, le secrétariat a reçu de nouvelles demandes de pays en développement et de pays en transition qui souhaitent que la CNUCED les aide à faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie. Confrontée à cette situation sans précédent, la CNUCED a décidé d'ajuster son programme de travail et de donner la priorité à l'assistance technique liée à COVID-19. Elle a adopté des modalités de fonctionnement en ligne ou hybrides lui permettant d'assurer la prestation de ses services consultatifs et l'exécution de ses activités de renforcement des capacités, les uns et les autres s'avérant essentiels pour que la CNUCED puisse répondre de manière efficace aux besoins les plus urgents des pays en développement pendant la pandémie.

47. Une grande partie de l'assistance technique liée à la COVID-19 que la CNUCED a apportée en 2020 a consisté essentiellement à évaluer l'impact socioéconomique de la COVID-19 sur le commerce, sur l'investissement et sur le développement durable ; à assurer un appui technique et à donner des conseils pour répondre de manière efficace à la pandémie et mieux s'en remettre ; et à promouvoir l'échange des meilleures pratiques entre les États membres.

48. Par exemple, dans le *World Investment Report 2020 : International Production Beyond the Pandemic* (Rapport sur l'investissement dans le monde : la production internationale à l'issue de la pandémie), les incidences de la crise de la COVID-19 sur l'investissement international et les conséquences à long terme pour le développement sont évaluées¹. Dans le cadre de l'initiative BioTrade, une enquête mondiale en ligne a été réalisée pour évaluer les répercussions de la COVID-19 sur les produits et services issus de la biodiversité, y compris le biocommerce. Une enquête auprès des consommateurs et une enquête auprès des entreprises de commerce électronique ont été menées dans certains pays pour comprendre l'impact de la pandémie sur le commerce électronique. Une évaluation des effets de la pandémie sur le secteur des transports maritimes et le commerce a été réalisée. Dans le cadre du programme relatif au SYDONIA, des directives spécialement destinées aux administrations douanières ont été conçues et diffusées pour s'adapter à la situation créée par la COVID-19. Une enquête mondiale visant à recenser les lacunes et à affiner en conséquence l'assistance technique et l'appui a été organisée.

49. Forte d'une bonne compréhension de l'impact socioéconomique de la COVID-19, la CNUCED a aidé les pays et les groupements régionaux à faire face à la pandémie et à mieux s'en remettre grâce à des recommandations, à des services consultatifs et à des activités virtuelles de formation et de renforcement des capacités. Par exemple, des conseils ont été donnés aux organismes de promotion de l'investissement sur les réponses efficaces à apporter aux problèmes posés par la COVID-19 et sur la formulation des futures stratégies de promotion. Un appui mondial a été mobilisé pour assurer une production pharmaceutique locale de qualité dans les pays en développement, afin de remédier aux goulets d'étranglement dans l'approvisionnement en médicaments essentiels et en équipements de protection individuelle. Un nouveau programme spécial de formation et de renforcement des capacités a été mis au point pour développer les compétences fondamentales des gestionnaires de la communauté portuaire, afin d'aider à protéger les personnes et à préserver le commerce essentiel dans les ports. Les pays en développement qui en faisaient la demande ont bénéficié de services consultatifs urgents et de formations spécifiques afin de lutter contre les pratiques commerciales déloyales et anticoncurrentielles liées à la COVID-19 qui avaient cours sur leurs marchés et de mieux protéger les consommateurs.

¹ CNUCED, 2020, *World Investment Report 2020 : International Production beyond the Pandemic* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.20.II.D.23, Genève).

50. Pendant la pandémie, la compilation, l'analyse et le partage en temps utile des meilleures pratiques permettant de faire face aux problèmes liés à la COVID-19 sont considérés comme un moyen efficace d'apprentissage par les pairs. À cette fin, la CNUCED a organisé des dialogues avec les parties prenantes et les partenaires de l'Initiative BioTrade pour diffuser les meilleures pratiques sur la manière dont le biocommerce renforce la résilience des entreprises face à la COVID-19. Les meilleures pratiques peuvent être trouvées sur la page Web de la plateforme Train for Trade qui leur est consacrée et qui a été conçue pour fournir des informations sur la réactivité des ports face à la pandémie. Dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la réponse des autorités publiques à la perturbation des marchés causée par la COVID-19 ont été documentés et diffusés, et des mesures pertinentes ont été recommandées. De même, une base de données a été créée sur les activités en ligne de 180 organismes nationaux de promotion de l'investissement face à la crise de la COVID-19, ce qui a aidé à recenser les meilleures pratiques.

51. Parmi les nombreuses mesures ayant trait à la COVID-19 que la CNUCED a prises en 2020, la participation à l'action du Compte de l'ONU pour le développement contre la COVID-19 est un exemple marquant qui illustre la grande pertinence des travaux normatifs et opérationnels de la CNUCED et l'agilité de la collaboration nouée avec d'autres entités des Nations Unies pour apporter une réponse à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies (encadré 1).

Encadré 1

Contribution de la CNUCED à l'action du Compte pour le développement contre la COVID-19

En réponse à la crise de la COVID-19, le Compte de l'ONU pour le développement a vu l'adoption de trois lignes d'action : mise au point de cinq projets conjoints à court terme, afin d'aider les pays en développement à atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie ; ajustement des activités et du budget des projets en cours financés par le Compte pour le développement, afin d'intégrer les mesures relatives à la COVID-19 dans l'objectif des projets ; et formation en ligne destinée aux entités d'exécution du Compte pour le développement, afin de renforcer leur capacité d'action pendant la pandémie. La CNUCED a apporté des contributions de fond dans tous ces domaines. Elle joue un rôle déterminant dans la conception, l'exécution et la coordination des projets conjoints à court terme en particulier.

Les projets d'intervention conjointe à court terme liés à la COVID-19 sont le fruit d'une collaboration étroite entre l'équipe de gestion du Compte pour le développement du Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et d'autres entités d'exécution du Compte pour le développement. Chaque projet est exécuté conjointement par quatre entités ou plus. Les projets couvrent cinq domaines thématiques importants dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et d'un futur redressement : la renaissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, la connectivité du transport et du commerce, la mobilisation de ressources financières pour le développement, le redressement économique et financier urbain et le renforcement de la résilience, et la protection sociale. Forte de ses compétences et de ses avantages comparatifs, la CNUCED a coordonné les projets conjoints ayant trait aux trois premiers thèmes et a participé au projet sur la protection sociale. En interne, quatre divisions de la CNUCED ont participé à ces projets : la Division de l'investissement et des entreprises, la Division de la technologie et de la logistique et la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, qui ont chacune dirigé un projet conjoint, et la Division du commerce international et des produits de base, qui a participé à deux projets conjoints.

Ces projets conjoints seront exécutés en trois phases et en moins de deux ans. À la fin de 2020, les dépenses de la CNUCED se sont élevées à 1,1 million de dollars au titre de quatre projets conjoints dont l'exécution a commencé au deuxième trimestre de 2020. Bien que les projets soient toujours en cours d'exécution dans le cadre de la phase III, ils ont déjà débouché sur quelques résultats préliminaires en facilitant la renaissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et en renforçant leur résilience, en augmentant la capacité des pays de préserver la connectivité pendant la pandémie et en renforçant la capacité de diagnostic et de conception des politiques des autorités macroéconomiques et des autorités de financement de la dette concernées face à la pandémie de COVID-19.

52. Malgré l'impact de la pandémie sur ses activités de coopération technique, la CNUCED a été en mesure de fournir l'appui technique dont avaient le plus besoin les pays durement touchés par la pandémie grâce à sa flexibilité, à sa créativité et à sa rapidité de réaction. En 2020, le programme relatif au SYGADE a continué d'apporter un appui efficace aux pays qui utilisaient activement son logiciel. Après les ajustements nécessaires des activités relatives au SYDONIA, un appui ininterrompu a été apporté, ce qui a contribué à la bonne exécution des projets dans les États membres. Les instruments de facilitation des affaires ont permis de préserver les services publics essentiels pendant le confinement et de soutenir les mesures budgétaires de sauvetage des entreprises face à la COVID-19.

2. Les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

53. Le Maafikiano de Nairobi énonce que trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse ainsi que l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et que des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux (TD/519/Add.2, par. 92).

54. En 2020, les synergies entre la coopération technique et les deux autres piliers de l'action de la CNUCED ont été renforcées. Un bon exemple est l'Indice des capacités productives. S'appuyant sur des années de travail analytique et conceptuel visant à faire progresser le développement des capacités productives et la transformation économique structurelle dans les pays en développement, la CNUCED a élaboré un projet sur les indices permettant de comparer les capacités productives en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans les pays en développement sans littoral. Financé par le Compte de l'ONU pour le développement, le projet a permis de définir le cadre conceptuel, méthodologique et statistique de l'Indice des capacités productives et de renforcer les capacités de trois pays bénéficiaires d'utiliser l'Indice pour évaluer leurs capacités productives, pour élaborer des politiques de renforcement des capacités productives et de transformation structurelle et pour en assurer le suivi. Les résultats du projet ont été intégrés au *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie*, qui a porté sur les capacités productives dans la décennie actuelle et a nourri les délibérations de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement². On s'attend à ce qu'après son lancement en février 2021, l'Indice des capacités productives contribue à éclairer les futures délibérations intergouvernementales, notamment celles du Comité des politiques de développement sur le reclassement des pays les moins avancés. En effet, le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social ont décidé d'utiliser l'Indice des capacités productives pour examiner le reclassement des pays les moins avancés et les profils de vulnérabilité de ceux qui sont en cours de reclassement.

3. La coopération interdivisionnelle et interinstitutionnelle

55. La coopération interdivisionnelle et interinstitutionnelle est d'une grande utilité pour tirer parti des connaissances acquises, mettre en commun les ressources et coordonner les actions afin d'exécuter des activités intégrées de conseil sur les politiques et de renforcement des capacités, ce qui est une condition essentielle du succès de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La coopération interdivisionnelle et interinstitutionnelle a été activement promue dans l'assistance technique de la CNUCED car c'est un moyen important d'accroître l'efficacité de la coopération technique.

56. Le Comité d'examen des projets fait fonction de mécanisme interne chargé d'améliorer la coopération entre les divisions et de garantir la cohérence des activités d'assistance technique de la CNUCED. En 2020, il a tenu deux réunions pour examiner principalement la collecte de fonds dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, l'impact de la réforme du système des Nations Unies sur la coopération technique de la CNUCED, la stratégie de coopération technique de la CNUCED et les mesures de suivi de l'évaluation de la coopération technique de la CNUCED par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).

² CNUCED, 2020, *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.21.II.D.2, Genève).

Le Comité a souligné que la CNUCED devrait adapter sa coopération technique et la rendre compatible avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier avec les nouvelles structures de coordination régionale, et renforcer les capacités du personnel dans ce domaine par une formation interne.

57. Parmi les nombreux projets conjoints exécutés en 2020, le programme d'appui à la Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise à éliminer les obstacles non tarifaires, à accroître la transparence de la réglementation et à promouvoir la diversification industrielle, est un bon exemple de l'intérêt de la coopération interdivisionnelle et interinstitutionnelle. En interne, le projet a été mis en œuvre conjointement par la Division du commerce international et des produits de base et la Division de l'investissement et des entreprises, en s'appuyant sur les connaissances des divisions dans les domaines des mesures non tarifaires et des droits de propriété intellectuelle. Sur le plan extérieur, le projet a réussi à établir des partenariats avec, entre autres institutions, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est. Comme il est souligné dans l'évaluation indépendante qui en a été faite, le projet est très efficace car il réunit les compétences internes de la CNUCED et s'inscrit dans le cadre de la Commission de l'Union africaine et de son processus de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine, combinant ainsi les capacités techniques de deux divisions de la CNUCED dans un seul projet. En effet, les partenariats ont considérablement facilité l'exécution du projet et ont contribué à son succès, ce qui a aidé à d'obtenir des fonds auprès du donateur pour mener à bien la deuxième phase du projet.

58. Outre les partenariats directs avec des entités des Nations Unies et d'autres entités, la CNUCED a également renforcé ses liens avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies afin de créer des synergies entre les équipes de pays des Nations Unies et les autres partenaires de développement sur le terrain. Par exemple, sous la direction du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en République démocratique populaire lao, elle a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes techniques non résidents en vue d'inscrire le programme de commerce électronique et de transformation numérique dans la planification stratégique du secteur public. Cela a également contribué à prendre en compte le commerce électronique dans la réponse socioéconomique conjointe des Nations Unies face à la COVID-19. La collaboration avec les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sera encore renforcée en 2021 en vue d'intégrer le commerce électronique au service du développement dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

4. Demandes des pays en développement

59. En 2020, la CNUCED a reçu 73 demandes officielles de coopération technique provenant de 43 pays et de six organisations régionales ou internationales. Elle a répondu à une partie de ces demandes grâce aux ressources ordinaires et extrabudgétaires disponibles, notamment aux demandes urgentes faites dans le cadre de la réponse à la COVID-19, mais elle doit s'efforcer de mobiliser les fonds nécessaires pour résorber l'arriéré de demandes en attente dans les différentes divisions. Par exemple, les contraintes financières ont fait que la CNUCED n'a pas été en mesure de répondre pleinement aux demandes concernant les politiques et cadres de la concurrence, les examens de la politique des services, les examens des cadres de politique commerciale et l'accession à l'Organisation mondiale du commerce. Dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique, de la facilitation du commerce et du transport durable de marchandises, les ressources disponibles ne suffisent pas à répondre aux demandes en souffrance. De même, des fonds sont nécessaires pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses concernant les politiques d'entrepreneuriat et aux demandes d'examen de la politique d'investissement.

60. Pour remédier au déficit de financement, la CNUCED étudie de nouvelles sources de financement et des mécanismes de financement innovants. En 2020, elle a reçu pour la première fois une contribution du Fonds d'assistance de la Chine pour la coopération Sud-Sud destinée à promouvoir la diversification et la résilience économiques à la Barbade,

et une contribution de l'entité privée China Silk Road Group visant à faire bénéficier les consommateurs d'un système de règlement des différends en ligne utilisant la technologie de la chaîne de blocs. En tirant parti des partenariats, le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique a réussi à obtenir des fonds auprès de certains partenaires de l'initiative eTrade for all et l'équipe chargée de la facilitation du commerce a pu, en tant que coordonnatrice et exécutante de projets, accéder aux fonds d'affectation spéciale de l'Organisation mondiale du commerce et de la Banque mondiale pour ses projets. En outre, des efforts ont été déployés pour mobiliser les fonds disponibles au niveau national, notamment dans le cadre de la participation de la CNUCED au programme conjoint intitulé « Haïti en crise : une consultation nationale sur les priorités de réforme et les options de financement pour une réalisation accélérée des objectifs de développement durable », financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

5. Renforcer la gestion axée sur les résultats

61. À la suite d'une évaluation complète du pilier de la coopération technique de la CNUCED en 2019 par le MOPAN, un rapport sur l'exécution des programmes de la CNUCED en 2019 a été publié en juin 2020. La CNUCED a transmis une réponse dans laquelle la direction a pris note des domaines à améliorer et a esquissé des mesures qui permettraient d'obtenir de meilleurs résultats en matière de coopération technique. Concrètement, la CNUCED prévoit de mettre en place des groupes de travail en 2021 pour traiter sept domaines d'amélioration recensés dans l'évaluation du MOPAN, y compris la gestion axée sur les résultats. Une nouvelle stratégie de coopération technique tiendra également compte des principales conclusions de l'évaluation du MOPAN.

62. Depuis la fin de 2020, la CNUCED œuvre à la mise en place d'Umoja, solution intégrée de planification, de gestion et de communication. Cette solution holistique et de bout en bout permet aux gestionnaires de projets de mieux planifier les projets, assurer leur suivi et communiquer leurs résultats. Elle aide également la direction à superviser l'exécution des projets, ce qui renforcera la prise de décisions en matière de coopération technique au niveau stratégique. Au cours du premier semestre 2021, une formation pratique en ligne a été dispensée à tous les gestionnaires de projets de la CNUCED, et des directives internes relatives à la saisie des projets dans la solution intégrée de planification, de gestion et de communication ont été élaborées. Cette solution a commencé à être pleinement opérationnelle en mai 2021. Il est essentiel de bien l'appliquer pour améliorer la gestion axée sur les résultats de la coopération technique.

63. Au cours de l'année 2020, la CNUCED a également mis au point de nouveaux instruments pour mieux suivre les résultats de la coopération technique. Par exemple, la Division de l'investissement et des entreprises a mis en place un nouvel outil interactif en ligne – la matrice de suivi en direct – pour suivre l'application des recommandations issues de l'examen de la politique de l'investissement des pays bénéficiaires. La matrice, qui favorise l'appropriation et facilite le suivi et l'évaluation des réformes, est devenue opérationnelle à la fin de 2020. Dans le même ordre d'idées, la Division de la technologie et de la logistique a lancé un outil de suivi des réformes en ligne qui permet aux comités nationaux de facilitation des échanges de mieux suivre la mise en œuvre des réformes nationales en matière de facilitation du commerce et le respect des obligations découlant des accords internationaux et régionaux et de favoriser la collaboration dans la mise en œuvre des procédures de facilitation du commerce.

6. Prise en compte des questions de genre

64. En 2020, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été davantage intégrées dans la coopération technique de la CNUCED. Dans les projets, il est de plus en plus tenu compte des objectifs d'équilibre entre les sexes dans le choix des bénéficiaires, des conséquences des différentes politiques commerciales et économiques en fonction du genre dans le travail analytique des projets, ainsi que des questions de genre dans les recommandations formulées. Pour mieux suivre les progrès de l'intégration des questions de genre dans la coopération technique et faciliter la comparaison avec d'autres entités des Nations Unies, des marqueurs de genre seront appliqués à tous les nouveaux projets dans la solution intégrée de planification, de gestion et de communication récemment adoptée.

65. Les initiatives et les projets de recherche expressément axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuent de manière particulièrement efficace à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. Par exemple, les prix Empretec de la femme chef d'entreprise, décernés par la CNUCED, et l'Appel en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de l'Initiative pour des marchés boursiers durables sont des manifestations bien établies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En outre, tous les rapports phares de la CNUCED abordent les questions de genre sous différents angles. Dans son rapport annuel *World Investment Report*, la CNUCED analyse également les informations publiées par les entreprises multinationales sur les questions de genre, ce qui a donné lieu à plusieurs projets de recherche, dont un sur les entreprises multinationales et la diffusion internationale des politiques et pratiques relatives au genre.

66. Dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, l'initiative eTrade for Women a été étendue en 2020. Des classes électroniques pour les femmes chefs d'entreprises numériques ont été organisées pour l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est, et des communautés régionales eTrade for Women ont été créées en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la CNUCED et l'Université d'Okayama (Japon) ont lancé en novembre 2020 le Programme pour les jeunes femmes scientifiques, axé sur les pays africains, qui contribuera à combler l'écart entre les sexes en promouvant l'égalité et l'autonomisation dans la recherche scientifique.

7. Stratégie de coopération technique

67. Dans sa décision 558 (LXVII), le Conseil du commerce et du développement a invité « la CNUCED à établir cette stratégie sous sa forme définitive en étroite collaboration avec les États membres et dans des délais permettant son adoption et sa mise en œuvre immédiatement après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement » (TD/B/67/6). À cet égard, le secrétariat de la CNUCED prévoit de consulter les groupes régionaux et de partager un projet de stratégie avec les États membres avant la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme en novembre 2021, peu après la quinzième session de la Conférence.

C. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

68. La présente section souligne les principales contributions de la CNUCED au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action », dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, à la faveur d'initiatives menées aux niveaux national, régional et mondial. Le Groupe interinstitutions constitue une bonne plateforme pour surmonter certains des obstacles recensés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il coordonne la participation des organismes concernés au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et propose une approche cohérente du commerce et des questions connexes.

69. Au niveau national, en 2020, la CNUCED a participé aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable suivants :

- a) Afrique (Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Angola, Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie ;
- b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Égypte ;
- c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam ;
- d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turkménistan et Turquie ;
- e) Amérique latine et Caraïbes : Cuba et Uruguay.

70. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions a maintenu le contact avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les commissions régionales de l'ONU. En Afrique, il a continué en 2020 de fournir une assistance au sein de l'initiative du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, afin de tenir compte du lien entre le développement et l'action humanitaire.

71. Au niveau international, la CNUCED a continué de mener des initiatives utiles pour faire connaître l'assistance proposée par le Groupe interinstitutions dans le cadre du Programme 2030. En 2020, la CNUCED a aussi renforcé son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail en donnant des conférences dans le cadre du programme de maîtrise en gestion du développement du Centre international de formation de Turin (Italie).

IV. Conclusions et perspectives

72. Après une année marquée par des réalisations exceptionnelles en matière de mobilisation de fonds et d'exécution de projets, les ressources totales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et les dépenses globales de coopération technique ont nettement diminué en 2020, sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et des confinements qui en ont résulté. Le montant des ressources extrabudgétaires a atteint son niveau le plus bas depuis sept ans, et les dépenses totales étaient proches du niveau de 2006. Néanmoins, il convient de noter que les pays développés ont continué de renforcer leur appui à la coopération technique de la CNUCED et que les sources de financement de la coopération technique ont encore été élargies. En outre, la CNUCED a rapidement ajusté les modalités d'exécution des activités de coopération technique pour atténuer autant que possible l'impact négatif des confinements et des restrictions en matière de voyage sur ses activités opérationnelles. Les activités de renforcement des capacités en ligne et les services consultatifs à distance ont entraîné une baisse des dépenses de coopération technique, mais la CNUCED a répondu en temps utile aux besoins urgents des pays en développement pendant la pandémie.

73. En 2021, la COVID-19 continuera d'influer sur l'exécution des activités de coopération technique de la CNUCED. Dans cet environnement exceptionnellement difficile, la CNUCED concevra et exécutera ses activités de coopération technique de manière flexible, agile et innovante pour aider les pays en développement, notamment les plus vulnérables, à mieux se remettre de la pandémie et à progresser régulièrement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour y parvenir, il est essentiel que la coopération technique de la CNUCED bénéficie d'un financement prévisible et durable de la part des donateurs, au moyen de contributions pluriannuelles et d'une moindre affectation des contributions. Les efforts soutenus que la CNUCED déploie pour accroître l'efficacité, l'efficience, la transparence et la responsabilité de la coopération technique, notamment par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de coopération technique, renforceront la confiance des donateurs et des bénéficiaires.

74. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED participe pleinement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Comme le démontrent les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement en réponse à la COVID-19 et les initiatives conjointes menées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED, forte de ses compétences en matière de commerce, d'investissement, de financement, de technologie et de développement durable, s'avère un partenaire important et fiable dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », afin d'exécuter les activités opérationnelles des Nations Unies. En se fondant sur les réalisations obtenues en 2020, elle dispensera une formation interne consacrée à la réforme du système des Nations Unies et à ses incidences sur la coopération technique de la CNUCED, recherchera davantage de sources de financement au niveau national et améliorera la communication bilatérale avec les coordonnateurs résidents afin d'accroître la visibilité de la CNUCED sur le terrain et d'augmenter la participation de la CNUCED au processus de planification de l'aide au développement des Nations Unies aux niveaux national et régional.